



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2020-413

PUBLIÉ LE 10 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Assistance Publique – Hôpitaux de Paris**

75-2020-12-01-016 - Arrêté de délégation de signature M. Odon MARTIN MARTINIERE  
modifié au 1er Décembre 2020 (2 pages)

Page 3

75-2020-12-01-017 - Avenant à l'arrêté de délégation de M. MARTIN MARTINIERE à  
Mme PERNET (2 pages)

Page 6

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

75-2020-12-01-016

Arrêté de délégation de signature M. Odon MARTIN  
MARTINIÈRE modifié au 1er Décembre 2020

LABRUYERE B.P. 10239  
60332 LIANCOURT Cedex  
Standard : 03 44 31 55 00  
Fax Paul Doumer : 03 44 31 55 30

---

## Arrêté de délégation de signature n°

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9 ;

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique ;

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction ;

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG 2020 – 009 0004 du 16 Septembre 2020 nommant Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, directeur de l'Hôpital Paul Doumer à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 et lui donnant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, en matière de marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 75-2020-10-19-007 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 19 Octobre 2020 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôle d'intérêt commun ;

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

A compter du Mardi 1<sup>er</sup> Décembre 2020, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, directeur de l'hôpital Paul Doumer, délégation complète de signature est donnée à Monsieur Mohamed Sami MOKRANI, adjoint au directeur, et à Madame Brigitte MONTAGNE, directrice des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, Monsieur Mohamed Sami MOKRANI et de Madame Brigitte MONTAGNE, cette délégation est donnée à Monsieur Thierry VATINEL, Responsable du pôle ressources matérielles, pour tout ce qui concerne les travaux et l'exécution des marchés de travaux.

## **ARTICLE 2 :**

Délégation de signature est en outre donnée à Madame Brigitte MONTAGNE, pour tous les arrêtés relatifs à la commission locale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques de l'hôpital Paul Doumer (art.1§k arrêté matières).

## **ARTICLE 3 :**

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur par l'arrêté directeur n° 201331800006 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant strictement de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires :

- Monsieur Mohamed Sami MOKRANI, adjoint au directeur,
- Madame Brigitte MONTAGNE, directrice des soins, de la qualité, de la gestion des risques et des relations avec les usagers,
- Madame Virginie DIMITRIJEVIC, adjoint des cadres hospitaliers,
- Madame Martine PERNET, adjointe des cadres hospitaliers,
- Madame Carine TOULLIEZ, adjointe des cadres hospitaliers,
- Monsieur Stéphane WASSOUF, chargé de mission administrative.

## **ARTICLE 4 :**

L'arrêté de délégation de signature du 5 Octobre 2020 est abrogé.

## **ARTICLE 5 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Labryère, le 1<sup>er</sup> Décembre 2020

P/o le Directeur Général de l'AP-HP,

Le directeur de l'Hôpital Paul Doumer  
Odon MARTIN MARTINIERE

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris

75-2020-12-01-017

Avenant à l'arrêté de délégation de M. MARTIN  
MARTINIERE à Mme PERNET

LABRUYERE B.P. 10239  
60332 LIANCOURT Cedex  
Standard : 03 44 31 55 00  
Fax Paul Doumer : 03 44 31 55 30

---

Avenant à l'arrêté de délégation de signature n°

Le directeur de l'hôpital Paul Doumer,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6147-5, D.6143-33 à 35, R.6145-5 à 9,

Vu l'article R.6143-38 du Code de la santé publique,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n°2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° ANADDG 2020 – 009 0004 du 16 Septembre 2020 nommant Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, directeur de l'Hôpital Paul Doumer à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 et lui donnant délégation de signature du directeur général de l'AP-HP, en matière de marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 75-2020-10-19-007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 19 Octobre 2020 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôle d'intérêt commun ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

En cas d'empêchement de Monsieur Odon MARTIN MARTINIERE, Directeur, délégation est donnée à **Madame Martine PERNET**, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Responsable du personnel médical et non médical, pour signer les actes liés aux fonctions ressources humaines et ceci, uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 du 14 Novembre 2013 susvisé.

**ARTICLE 2 :**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**ARTICLE 3 :**

L'avenant à l'arrêté de délégation de signature n°75-2019-01-16-002 du 16 Janvier 2019 est abrogé.

Fait à Labryère le 1<sup>er</sup> Décembre 2020

Le Directeur de l'Hôpital Paul Doumer

Odon MARTIN MARTINIERE